



**Procès-verbal du conseil d'administration  
du 15 juin 2017**

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 15 juin 2017 à l'École française de Rome, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 14h.

**Membres présents ou représentés (13)**

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Florent COSTE, représentant élu des membres de l'EFR ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Frédéric FOREST, directeur général par intérim pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représenté par M. Pascal GOSSELIN ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, représentée par M. Patrick COMOY ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR (procuration à M. Florent COSTE) ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. André VAUCHEZ.

**Membres absents excusés (1)**

- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique.

**Assistaient également à la séance**

- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France, président du CS de l'EFR ;
- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 ;
2. Informations de la directrice ;
3. État d'avancement du contrat quinquennal ;
4. Budget rectificatif n°1 ;
5. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ;
6. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2018-2019 ;
7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 est adopté à l'unanimité, sous réserve de la suppression de la dernière phrase du premier paragraphe au point 6 (« L'objectif est, pour chaque établissement, de dégager des ressources propres, afin d'alléger la dette de l'Etat tout en assurant la bonne marche des missions de services public propres »).

### 2. Information de la directrice

- Le premier point d'information porte sur la sortie des membres (7 sorties)

Reine-Marie Bérard obtient le poste de chargée de recherche CNRS mis à disposition de l'EFR. Mathilde Carrive obtient un poste de maître de conférences à l'université de Poitiers. Franz Dolveck est en attente d'une réponse pour un post-doctorat d'une durée de 4 ans en Suisse, dont la réponse est attendue pour le mois d'août 2017 (*le poste a été obtenu depuis*). Éloïse Letellier-Taillefer retourne dans le secondaire. Romain Loriol, membre de première année, a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Lyon III. Le premier candidat placé sur la liste complémentaire, Carole Mabboux, est donc recrutée. Niccolò Mignemi n'a pas d'affectation à ce jour. Camille Rouxpetel a obtenu un post-doctorat à la Villa i Tatti (université d'Harvard) à Florence.

Par ailleurs, la directrice signale le départ du directeur des études pour l'Antiquité, Stéphane Bourdin, affecté à l'École française de Rome depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, ainsi que le départ de Bertrand Grandsagne, rédacteur. Elle les remercie de l'excellent travail accompli au service de l'EFR.

Le président du conseil d'administration remercie Stéphane Bourdin, au nom du conseil.

- Constitution d'une base de données en vue d'un réseau d'anciens et d'amis de l'EFR

Ensuite, le conseil d'administration est informé d'une démarche en cours portant sur la constitution d'une base de données en vue de constituer un réseau d'anciens et d'amis de l'EFR. Un contrat de vacation de mars à juillet 2017 permet actuellement de récupérer les contacts des anciens boursiers (3000 noms).

Le président du conseil d'administration s'enquiert des derniers développements au sujet de la location de la galerie située au rez-de-chaussée du bâtiment de place Navone. L'EFR doit-elle conserver le contrat de location de l'emplacement devant le mur du bâtiment à demi-tarif et exploiter la galerie pour ses propres événements, ou bien doit-elle la louer à l'année au prestataire qui effectue les visites des caves ? La directrice répond que la première option est privilégiée.

### 3. État d'avancement du contrat quinquennal

Le document résumant les propositions a été envoyé au ministère fin mars 2017. La tutelle y travaille, et envisage une négociation à Paris en juillet avec les directeurs des Écoles françaises à l'étranger (EFE) et leurs présidents de conseil d'administration respectifs, pour une signature en septembre 2017. Le représentant du ministère indique qu'un peu de retard a été pris du fait de la diffusion tardive du rapport du HCERES. Par ailleurs, il explique que la tutelle travaille au vu de l'ensemble des propositions des EFE. Ainsi, le calendrier initial a été décalé.

### 4. Budget rectificatif n° 1

La directrice de l'EFR laisse la parole à Monique Zimmermann, agent comptable de l'EFR. Une série de réunions budgétaires ont eu lieu au cours du mois de mai 2017. Des recettes nouvelles viennent abonder le budget alloué pour le personnel. Une subvention de 41 000 euros correspond à l'augmentation de la charge salariale elle-même due à l'augmentation du point d'indice et au nouveau dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Par ailleurs, le fonds Arpamed a versé à l'EFR la somme de 20 000 euros, l'ABES 4000 euros. L'EFR a aussi perçu 40 000 euros au titre de diverses activités scientifiques (dont la subvention du CNRS pour l'année 2016). En dépenses, on constate une différence entre les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) : des crédits de paiement qui auraient dû être payés en 2016 ont été reportés en 2017. Par ailleurs, certains engagements pluriannuels ont été pris en compte.

**Fonctionnement** : Le montant des AE, de 47 300 euros, est en baisse, du fait de la réduction du budget des publications par la révocation de certaines dépenses non pertinentes (commissions des diffuseurs), d'un montant de 136 000 euros.

Pour la bibliothèque, le budget a été abondé de 20 000 euros pour prendre en compte le montant prévu des dépenses de gardiennage pour l'entrée au palais Farnèse et à l'intérieur de la bibliothèque (80 000 euros annuels). Pour la ligne « support », l'impact n'est prévu qu'en AE (prise en compte de contrats pluriannuels à hauteur de 56 000 euros). Au niveau de la section Moyen Âge, on a opéré un transfert de 30 000 euros du fonctionnement en dépenses de personnel. Le Centre Jean Bérard, qui fêtera ses 50 ans en septembre 2017 perçoit une subvention de 10 000 euros pour réaliser un film ainsi que 5 000 euros pour la manifestation proprement dite qui se tiendra en septembre prochain. Le service informatique a vu un glissement des CP de 2016 à 2017, à hauteur de 48 000 euros.

**Personnel** : Les AE et les CP ont augmenté de 25 000 euros (dont 10 000 euros pour la section Moyen Âge, 10 000 euros pour l'opération Palatin).

**Investissement** : Au niveau du service informatique, l'acquisition d'un onduleur prévue en 2017 est reportée à une date ultérieure. Les CP sont toutefois à maintenir du fait de commandes de matériel prévues.

Pour la communication/pilotage, 37 300 euros ont été ouverts en crédits de paiement pour des investissements qui auraient dû être terminés fin 2016 et qui n'avaient donc pas été prévus au budget initial de 2017.

Enfin, pour financer des investissements nouveaux qui s'élèvent à 16 500 euros, le Centre Jean Bérard puisera dans son fonds de roulement.

En conclusion, les CP augmentent au total de 8 000 euros, pour un montant de 89 051 de recettes nouvelles, ce qui engendre une variation positive de 81 081 euros. Le solde budgétaire reste déficitaire. Le résultat comptable prévisionnel devient positif à hauteur de 29 860 euros. L'exercice se terminera probablement à l'équilibre.

Le conseil d'administration approuve successivement le tableau des emplois, le tableau des autorisations budgétaires, le tableau relatif à l'équilibre financier, le tableau sur la situation patrimoniale et le tableau des opérations pluriannuelles.

Le président du conseil d'administration demande à l'agent comptable si le logiciel comptable fonctionne mieux et si la qualité comptable a été améliorée. Monique Zimmermann répond que la situation s'améliore lentement : une réunion des utilisateurs est prévue fin juin, les demandes sont actuellement en phase de résolution, mais on note tout de même des difficultés sur les remontées budgétaires.

Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif n° 1 à l'unanimité.

François Gasnault relève le niveau qui lui paraît très élevé des frais de gardiennage de la bibliothèque et demande si les crédits dédiés aux nouvelles acquisitions sont néanmoins préservés. Il lui est répondu que pour réduire ces frais, il avait été proposé à l'ambassade de réduire d'une heure la présence d'un garde sur la dernière heure d'ouverture de la bibliothèque (en n'autorisant plus l'accès au palais Farnèse à partir de 20 heures). L'ambassade n'a pas donné son accord. En revanche, la personne qui assurait une permanence le samedi et le dimanche n'assurera plus que le samedi, ce qui permettra de réduire les frais.

## 5. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Un projet de SPSI est distribué, pour information uniquement. Une communication du ministère au mois de janvier 2017 a lancé une nouvelle campagne de SPSI. On distingue deux volets : le volet diagnostic, qui présente notamment le bilan du précédent SPSI, et le volet stratégique, qui, grâce à l'outil mis à disposition, permettra une saisie fine de la situation immobilière de l'établissement.

La procédure est la suivante : envoi du SPSI à la tutelle pour s'assurer de la conformité du document à la politique immobilière de l'État ; puis transmission à la direction immobilière de l'État ; enfin, adoption par l'organe délibérant.

Le site de place Navone qui a été entièrement restauré en 2009 devra faire l'objet de travaux de peinture et nécessite des dépenses d'investissements de plus en plus importantes.

Pour la Crypta Balbi, la convention de mise à disposition est arrivée à échéance, le contrat n'a pas dénoncé au 31 mai 2017, il sera donc valable pour 4 nouvelles années.

Les enjeux du SPSI pour le palais Farnèse sont l'optimisation des espaces concernant la bibliothèque, grâce à une politique de désherbage et de stockage ainsi que la poursuite de la mise aux normes en matière de sécurité. À la Crypta Balbi, la chaudière sera remplacée. Des travaux d'aménagement seront par ailleurs à prévoir.

Des travaux structurels sont à prévoir au palais Farnèse (études, puis rénovation de la toiture et des façades), qui pourraient se monter à 5 millions d'euros dont 2 millions pour l'EFR. Le fonds de

roulement de l'EFR ne sera pas suffisant (le ministère avait déjà versé une subvention de 150 000 euros pour la rénovation de la galerie du Farnèse où des fissures se sont creusées suite au tremblement de terre de 2009).

Il convient de valoriser les espaces par les recettes provenant de l'hébergement ou encore par la location des salles de conférences et de séminaire ainsi que par la location de la galerie.

En matière d'immobilier, et pour suivre la tendance générale qui se profile quant à une professionnalisation du domaine, des formations s'imposent pour les personnels ayant à gérer le dossier.

De manière générale, l'EFR n'a pas d'autonomie sur les travaux prévus au palais Farnèse, gérés par le STBI de l'ambassade. Le SPSI est donc à élaborer en concertation avec ce service.

François Gasnault demande si les travaux envisagés dans le cadre du SPSI permettront de renforcer les capacités de stockage de la bibliothèque, aujourd'hui proches de la saturation. Le responsable de la bibliothèque répond que plusieurs études (enquête auprès des lecteurs, recueils de données...) sont en cours afin de tracer les grandes lignes de la stratégie à adopter. La solution sera nécessairement mixte : des collections en libre accès seront transférées en magasin, des collections en magasin seront en partie externalisées dans un entrepôt à Rome et en partie envoyées au CTLes en France, une infime partie des livres sera pilonnée. Le redéploiement des collections s'adossera à la charte documentaire votée par le Conseil scientifique, en adéquation avec la politique scientifique de l'EFR. Toutes les collections au cœur du périmètre documentaire de la bibliothèque resteront naturellement au palais Farnèse.

## **6. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2018-2019**

La directrice de l'EFR propose 18 postes de membres.

Le nombre de poste de membres pour l'année universitaire 2018-2019 est adopté à l'unanimité.

## **7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Les accords et conventions sont approuvés.

## **8. Questions diverses**

Le représentant du ministère des affaires étrangères fait part au conseil d'un nouveau dispositif pour la protection du patrimoine (conservation et restauration) en zone de conflits par la création d'un fonds, l'ALIPH. L'appel à projet sera diffusé en septembre 2017.

Par ailleurs, il est fait état du programme PAUSE (basé au Collège de France), qui accorde des financements incitatifs aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche publics projetant d'accueillir des scientifiques en situation d'urgence et les accompagne dans leurs démarches.

La directrice de l'EFR indique qu'elle souhaite adhérer à ce programme. Pour clore la séance, elle remercie les membres du conseil pour les deux mandats exercés, et en particulier Jean-Louis Ferrary. À son tour, Jean-Louis Ferrary remercie la directrice ainsi que l'équipe de l'EFR pour la collaboration fructueuse.

La séance est close à 15h45.